

**FORMATION
CONTINUE**

UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC



CERTIFICATION
DE SERVICES
**La formation
continue
à l'université**
BUREAU VERITAS CERTIFICATION
92046 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX
DISPONIBLE SUR DEMANDE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

DAEU

UNE SECONDE
CHANCE POUR :

Accéder à l'enseignement supérieur,
Passer les concours de la fonction publique,
Évoluer professionnellement....

**ÉQUIVALENT
NATIONAL DU
BACCALAURÉAT**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC**

2018
2019



DAEU A
Littéraire



DAEU B
Scientifique



DAEU B
Numérique



ANNECY / DAEU A / Tél. 04 50 09 22 44 / IUT Annecy / Bât. B / 9 rue de l'Arc en Ciel / BP 240 / 74942 Annecy-le-Vieux Cedex

ANNEMASSE / DAEU A / Tél. 04 50 87 52 47 / GRAND FORMA / 1^{er} étage / 13 avenue Emile Zola / 74100 Annemasse

BOURGET-DU-LAC / DAEU B Numérique / Tél. 04 79 75 81 76 / IUT de Chambéry / Savoie Technolac / 28 avenue du Lac d'Annecy / 73376 Le Bourget-du-Lac Cedex

CHAMBÉRY / DAEU A & B / Tél. 04 79 75 84 03 / Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette / Bât. 13 / 2^{ème} étage / BP 1104 / 73011 Chambéry Cedex

sommaire

01 PRÉSENTATION

CONDITIONS D'INSCRIPTION
PRÉALABLES À L'INSCRIPTION
DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

02

03 INSCRIPTIONS

TESTS DE POSITIONNEMENT
PROGRAMMES & CONTRÔLE CONTINU

04

05-08 DÉTAILS DES PROGRAMMES

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
NATURE DES ÉPREUVES

09

10 DÉTAILS DES ÉPREUVES

COÛT DE LA FORMATION

11

12-13 VALIDATION D'ACQUIS
DEMANDES DE DÉROGATION
TEXTE OFFICIEL

PLANS DES CAMPUS UNIVERSITAIRES

14-15

DAEU : PRÉSENTATION

En 30 ans, le Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc a accompagné plus de **3000 adultes** dans le cadre du DAEU.

Trois orientations sont proposées :



DAEU A
Littéraire



DAEU B
Scientifique



DAEU B
Numérique

La préparation se fait par des enseignements adaptés, en cours du soir à Chambéry, à Annecy, à Annemasse ou au Bourget du Lac mais également en cours par correspondance dans le cadre d'un partenariat avec le **CNED** (Centre National d'Enseignement à Distance).

COURS PAR CORRESPONDANCE AVEC LE CNED

DAEU A : français, histoire, mathématiques, géographie, biologie, anglais, allemand, italien, espagnol.

DAEU B : français, mathématiques, biologie, physique, chimie.

La possibilité de suivre cette préparation dépend bien évidemment du niveau scolaire acquis antérieurement. **Dans les matières principales, des tests de positionnement sont proposés.**

Le contrôle des connaissances se fait par **un contrôle continu et par des examens terminaux.**

Avant toute inscription, il est possible de rencontrer un responsable universitaire du diplôme pour tout conseil (choix des options, etc.)

CONTACTS /



ANNECY / DAEU A

Tél. 04 50 09 22 44 / malika.chadenat@univ-smb.fr

IUT Annecy / Bât. B / 9 rue de l'Arc en Ciel / BP 240
74942 Annecy-le-Vieux Cedex

Cours proposés : français / anglais / géographie / histoire

ANNEMASSE / DAEU A

Tél. 04 50 87 52 47 / sandrine.barreau@univ-smb.fr

Grand Forma Annemasse / 1^{er} étage / 13 avenue Emile Zola
74100 Annemasse

Cours proposés : français / anglais / géographie / histoire

BOURGET-DU-LAC / DAEU B numérique

Tél. 04 79 75 84 03 / contact-daeun@univ-smb.fr

IUT Chambéry / Savoie Technolac / 28 avenue du Lac d'Annecy
73376 Le Bourget-du-Lac Cedex

Cours proposés : français / mathématiques / programmation pour le web / systèmes connectés

CHAMBÉRY / DAEU A & B / Tél. 04 79 75 84 03

marie-josette.mollaret-constantin@univ-smb.fr

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette
Bât. 13 / 2^{ème} étage / BP 1104 / 73011 Chambéry Cedex

Cours proposés : français / anglais / biologie / chimie / géographie / histoire / mathématiques / philosophie

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir interrompu ses études initiales depuis plus de deux ans et répondre aux conditions d'âge fixées par l'Arrêté du 3 août 1994 (voir pages 12-13). Pouvoir justifier de sa situation sociale pendant ces deux années.

PRÉALABLES À L'INSCRIPTION



DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS 2018

ANNECY	ANNEMASSE	BOURGET-DU-LAC	CHAMBÉRY
IUT Anancy Bâtiment B 9 rue de l'Arc-en-Ciel BP 240 74942 Anancy-le-Vieux Cedex	Grand Forma Annemasse 1 ^{er} étage 13 avenue Emile Zola 74100 Annemasse	IUT Chambéry Savoie Technolac 28 avenue du Lac d'Annecy 73376 Le Bourget-du-Lac Cedex	Université Savoie Mont Blanc Domaine Universitaire de Jacob-Bellecombette Bâtiment 13 - 2 ^{ème} étage BP 1104 73011 Chambéry Cedex
Tél. 04 50 09 22 44 malika.chadenat@univ-smb.fr	Tél. 04 50 87 52 47 sandrine.barreau@univ-smb.fr	Tél. 04 79 75 84 03 contact-daeun@univ-smb.fr	Tél. 04 79 75 84 03 marie-josette.mollaret-constantin@univ-smb.fr
18h30	18h00	18h30	18h30
Les mardis 19 juin, 03 juillet, 28 août, 04 septembre, 11 septembre 18 septembre et 25 septembre.	Les mardis 22 mai, 12 juin, 03 juillet, et 11 septembre.	Le vendredi 01 juin, le lundi 09 juillet, le jeudi 20 septembre.	Le lundi 28 mai, le jeudi 14 juin, les jeudis 06 et 20 septembre.

DAEU : INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions au DAEU se font auprès du Service de Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc.

L'inscription au CNED se fait directement auprès de cet organisme après l'inscription administrative à l'Université Savoie Mont Blanc.

L'inscription administrative au diplôme se fait au début de chaque année universitaire (septembre et octobre). L'inscription à l'examen se déroule, pour chacune des deux sessions annuelles, en avril pour la session de juin et juillet pour la session de septembre.

Afin de vous présenter aux épreuves du DAEU en 2019 (sessions de juin et/ou septembre, il vous est fortement conseillé de suivre les recommandations suivantes :

- Consulter la réglementation en vigueur (arrêté du 03 août 1994) pour bien connaître le DAEU et ses conditions d'obtention.
- Se présenter aux tests de positionnement pour toute personne se présentant au DAEU pour la première fois.

Pour les personnes ne pouvant assister aux cours en présentiels, il leur est proposé, à titre dérogatoire, une préparation par correspondance (pour les DAEU A et DAEU B), par l'intermédiaire du **CNED** / Centre National d'Enseignement à Distance.

Nota : en cas d'effectif trop restreint dans une matière optionnelle, le service se réserve le droit de remplacer une préparation en présentiel par le cours par correspondance du **CNED**.



Pour cette préparation, les tests de positionnement sont un préalable obligatoire à l'inscription. Ils sont gérés par le Service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc.

Tout candidat, inscrit dans une préparation, doit remplir un dossier d'inscription à l'Université Savoie Mont Blanc, fournir les justificatifs demandés et effectuer le règlement.

L'accès aux cours n'est possible qu'après le dépôt complet de ce dossier.

Par ailleurs, à toute personne inscrite au DAEU, il sera adressé, début avril pour la session de juin et début juillet pour la session de septembre, un courrier relatif à son inscription à l'examen.

Ce document est très important :

Si, pour diverses raisons, vous n'êtes pas en possession de ce courrier, nous vous remercions dans votre intérêt de bien vouloir vous en inquiéter et prendre contact avec le secrétariat.

Rappel : Préalables à l'inscription au DAEU



TESTS DE POSITIONNEMENT

Avant de se présenter aux tests, il faut s'assurer de remplir les conditions d'accès au DAEU au 1^{er} octobre de l'année de l'examen (soit le 1^{er} octobre 2019).

Les tests de positionnement sont un préalable obligatoire à l'inscription.

Ces tests sont proposés dans les matières principales :

- Français et Anglais pour le **DAEU A**
- Français et Mathématiques pour le **DAEU B et DAEU B numérique**

Chaque test dure 1 heure et demie maximum.

LIEUX	MATIÈRES	DATES	CONTACTS
Annecy IUT Annecy	Français Anglais	04/09/2018 (18h30-21h45) 11/09/2018 (18h30-21h45) 18/09/2018 (18h30-21h45) 25/09/2018 (18h30-21h45)	Tél. 04 50 09 22 44 malika.chadenat@univ-smb.fr
Annemasse Grand Forma	Français Anglais	04/09/2018 (18h00-21h00) 12/09/2018 (09h00-12h00)	Tél. 04 50 87 52 47 sandrine.barreau@univ-smb.fr
Bourget-du-Lac IUT Chambéry	Mathématiques Français	11/07/2018 (18h30-20h30) 24/09/2018 (18h30-20h30)	Tél. 04 79 75 84 03 contact-daeun@univ-smb.fr
Chambéry Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette	Mathématiques Français Anglais	01/09/2018 (09h00-12h00) 15/09/2018 (09h00-12h00) 18/09/2018 (09h00-12h00)	Tél. 04 79 75 84 03 marie-josette.mollaret -constantin@univ-smb.fr

PROGRAMMES & CONTRÔLE CONTINU

LES PROGRAMMES DE CHAQUE MATIÈRE SONT DÉCOUPÉS EN DEUX PARTIES :

Première partie (Octobre à Janvier)

1

qui s'achève par la première
épreuve de contrôle continu.

Deuxième partie (Février à Mai)

2

qui s'achève par la deuxième
épreuve de contrôle continu.

L'ensemble des deux épreuves constitue, pour chaque matière, le contrôle continu des connaissances.

DÉTAILS DES PROGRAMMES

DAEU A « Littéraire »

Matières obligatoires : français, langue vivante.

Matières optionnelles : histoire, géographie, biologie, mathématiques, philosophie...

FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

- Les genres et registres littéraires,
- Les stratégies de l'argumentation,
- La méthodologie du résumé,
- Rédiger une discussion,
- Défendre ou réfuter une thèse,
- Les effets de style,
- La méthodologie de la dissertation.

DEUXIÈME PARTIE

- Les mouvements littéraires,
- La lecture de l'image,
- Le roman,
- La poésie,
- Le théâtre,
- Rédiger une dissertation (littéraire).
- Etude de textes littéraires, d'articles de presse et représentations picturales (pas d'oeuvre intégrale).

ANGLAIS

PREMIÈRE PARTIE

- La forme verbale,
- Les temps et l'aspect,
- Le passif,
- Le groupe nominal,
- L'adjectif,
- Le style interrogatif.

DEUXIÈME PARTIE

- Les modaux,
- L'irréel,
- Les articulateurs,
- Le discours direct et indirect.

BIOLOGIE

PREMIÈRE PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- La génétique - La reproduction.

DEUXIÈME PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- L'immunologie - Le système nerveux.

Sites web conseillés : La biologie au lycée - site de ressources pour les programmes de sciences et la vie au lycée. Informations scientifiques, protocoles expérimentaux, sélection de sites. Accompagnement des programmes de lycée. Le professeur Lafleur répond à vos questions : <http://www.snv.jussieu.fr/vie/>. Les sites académiques des SVT au lycée : <http://accs.ens-lyon.fr/biogen/html/ressvt.htm> Une émission qui aborde de nombreux aspects du programme : <http://www.allodocteurs.fr/>.

DÉTAILS DES PROGRAMMES *(suite DAEU A « Littéraire »)*

GÉOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Un espace mondialisé : <ul style="list-style-type: none"> - La mondialisation - flux et réseaux, - Les acteurs spatiaux de la mondialisation, - Géographie de la mondialisation, - La mondialisation en débat. ■ Des mondes en quête de développement : <ul style="list-style-type: none"> - Les inégalités de développement, - Le Brésil, - Le bassin méditerranéen. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les Etats-Unis : <ul style="list-style-type: none"> - Une hyper puissance, - L'organisation du territoire étatsunien. ■ L'Union Européenne : <ul style="list-style-type: none"> - Une aire de puissance, - L'organisation de l'Union Européenne. ■ L'Asie Orientale : <ul style="list-style-type: none"> - L'armation d'une aire de puissance, - L'organisation de l'Asie Orientale.

HISTOIRE

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le monde en 1945 : bilan et perspectives, ■ Les relations internationales de 1945 à 1991 : <ul style="list-style-type: none"> - Guerre froide et formation des blocs, - De la coexistence pacifique à la détente, - Léonement des blocs, ■ La décolonisation : <ul style="list-style-type: none"> - La fin des empires coloniaux, - La décolonisation de l'empire français, - L'émergence d'un « troisième monde », - Un Tiers-Monde éclaté et marginalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les relations internationales de 1991 à nos jours : à la recherche d'un nouvel ordre mondial. ■ La construction européenne : <ul style="list-style-type: none"> - L'identité européenne, - Une construction supranationale, - La France et l'Europe. ■ La France depuis 1945 - Aspects politiques et sociaux : <ul style="list-style-type: none"> - La République, - La France dans le monde, - L'économie française depuis 1945, - Les transformations de la société française depuis 1945.

MATHÉMATIQUES

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> ■ Équations de premier, deuxième et troisième degré, ■ Inéquations de premier, deuxième et troisième degré, ■ Systèmes de 2 équations à 2 inconnues, ■ Étude de fonctions numériques de variable réelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étude et graphes des fonctions logarithme Népérien et exponentielles, ■ Calcul de primitives et intégrales des fonctions polynômes, fractions et exponentielles.

PHILOSOPHIE

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
<ul style="list-style-type: none"> ■ La conscience, l'inconscient, le sujet, ■ La vérité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'histoire, ■ La morale, le droit et la politique.

DÉTAILS DES PROGRAMMES

DAEU B « Scientifique »

Matières obligatoires : français, mathématiques.

Matières optionnelles : physique, chimie, biologie...

FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

- Les genres et registres littéraires,
- Les stratégies de l'argumentation,
- La méthodologie du résumé,
- Rédiger une discussion,
- Défendre ou réfuter une thèse,
- Les effets de style,
- La méthodologie de la dissertation.

DEUXIÈME PARTIE

- Les mouvements littéraires,
- La lecture de l'image,
- Le roman,
- La poésie,
- Le théâtre,
- Rédiger une dissertation (littéraire).
- Etude de textes littéraires, d'articles de presse et représentations picturales (pas d'oeuvre intégrale).

MATHÉMATIQUES

PREMIÈRE PARTIE

- Équations de premier, deuxième et troisième degré,
- Inéquations de premier, deuxième et troisième degré,
- Systèmes de 2 équations à 2 inconnues,
- Étude de fonctions numériques de variable réelle.

DEUXIÈME PARTIE

- Étude et graphes des fonctions logarithme Népérien et exponentielles,
- Calcul de primitives et intégrales des fonctions polynômes, fractions et exponentielles,
- Intégration par parties.

BIOLOGIE

PREMIÈRE PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- La génétique - La reproduction.

DEUXIÈME PARTIE

La cellule : unité structurale et fonctionnelle du monde vivant.

- L'immunologie - Le système nerveux.

Le niveau d'exigence en biologie est plus élevé pour le DAEU B que pour le DAEU A.

Sites web conseillés : La biologie au lycée - site de ressources pour les programmes de sciences et la vie au lycée. Informations scientifiques, protocoles expérimentaux, sélection de sites. Accompagnement des programmes de lycée. Le professeur Lafleur répond à vos questions : <http://www.snv.jussieu.fr/vie/>. Les sites académiques des SVT au lycée : <http://accs.ens-lyon.fr/biogen/html/ressvt.htm> Une émission qui aborde de nombreux aspects du programme : <http://www.allodocteurs.fr/>.

CHIMIE

PREMIÈRE PARTIE

- Structure de la matière
- L'oxydo-réduction.

DEUXIÈME PARTIE

- Les solutions aqueuses acido-basiques
- La chimie organique.

PHYSIQUE

PREMIÈRE PARTIE

- Champs et interactions,
- Lois de la dynamique,
- Applications.

DEUXIÈME PARTIE

- Oscillations mécanique,
- Oscillateurs électriques.

DÉTAILS DES PROGRAMMES

DAEU B « Numérique »

Matières obligatoires : français, mathématiques.

Matières optionnelles : programmation, systèmes connectés...

FRANÇAIS

PREMIÈRE PARTIE

- Les genres et registres littéraires,
- Les stratégies de l'argumentation,
- La méthodologie du résumé,
- Rédiger une discussion,
- Défendre ou réfuter une thèse,
- Les effets de style,
- La méthodologie de la dissertation.

DEUXIÈME PARTIE

- Les mouvements littéraires,
- La lecture de l'image,
- Le roman,
- La poésie,
- Le théâtre,
- Rédiger une dissertation (littéraire).
- Etude de textes littéraires, d'articles de presse et représentations picturales (pas d'oeuvre intégrale).

MATHÉMATIQUES

PREMIÈRE PARTIE

- Équations de premier, deuxième et troisième degré,
- Inéquations de premier, deuxième et troisième degré,
- Systèmes de 2 équations à 2 inconnues,
- Étude de fonctions numériques de variable réelle,
- Trigonométrie.

DEUXIÈME PARTIE

- Étude et graphes des fonctions logarithme Népérien et exponentielles,
- Calcul de primitives et intégrales des fonctions polynômes, fractions, logarithmes Népérien et exponentielles,
- Intégration par parties.

PROGRAMMATION POUR LE WEB

- Les langages HTML et CSS,
- Utilisation d'un système de gestion de contenu (CMS),
- Bases de données,
- Architectures de systèmes informatiques.

SYSTÈMES CONNECTÉS

- Etude des composants passifs/actifs élémentaires et des capteurs,
- Réalisation d'un montage électronique,
- Réalisation d'objets connectés.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pendant la formation en cours du soir, un contrôle continu des connaissances est organisé pour chaque matière.

Il consiste en 2 épreuves réparties dans le temps. Chacune des 2 notes des épreuves de contrôle continu a un coefficient 1.

Les épreuves de contrôle continu se déroulent dans les mêmes conditions matérielles et pédagogiques que les épreuves d'examen terminal.

Chacune des deux notes du contrôle continu correspond à 25% de la note de la matière; la note de l'épreuve écrite terminale correspond à 50%.

Le contrôle continu n'est pas obligatoire. Il n'est pris en compte que s'il est favorable au candidat. Sans contrôle continu, la note d'examen terminal est la note obtenue dans la matière.

L'absence à l'une des deux épreuves de contrôle continu annule le contrôle continu. Dans ce cas, seule la note de l'examen terminal est prise en compte. Chaque matière donne obligatoirement lieu à un examen terminal écrit.

NATURE DES ÉPREUVES

Le DAEU comporte 4 épreuves écrites d'examen terminal, chacune notée sur 20 avec le même coefficient.

Chaque épreuve écrite constitue une matière. 2 sont imposées, 2 sont à choisir parmi plusieurs matières optionnelles.

Deux sessions d'examens sont organisées, une en juin, une en septembre.

Pour les examens, les documents personnels ne sont pas autorisés.

La calculatrice, qui est autorisée (chimie, mathématiques, physique), doit correspondre aux normes fixées par le jury.

Pour être déclaré admis, après décision du jury, le candidat doit **obligatoirement** :

- Passer les 4 épreuves d'examen terminal sur une ou plusieurs sessions (délai maximum de 4 ans) avec la possibilité de « conserver » les notes supérieures ou égales à 10 sur 20,
- Obtenir une moyenne minimum de 40 sur 80.

DÉTAILS DES ÉPREUVES

DAEU A « Littéraire »

ÉPREUVES IMPOSÉES

- **Français - 4h :**
Dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ainsi que sa culture générale.
- **Langue vivante (allemand, anglais, espagnol, italien) - 3h :**
Épreuve écrite comportant des questions de compréhension, une version et un essai.

ÉPREUVES OPTIONNELLES

- **Biologie - 3h**
Exercices, problèmes et/ou éventuellement questions de cours.
- **Histoire contemporaine - 3h**
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents.
- **Géographie - 3h**
Le candidat aura à choisir, soit entre 2 compositions, soit entre une composition et un commentaire de documents guidé par des questions (la composition peut être assortie ou non d'un croquis).
- **Mathématiques - 3h**
Exercices et problèmes.
- **Philosophie - 4h**
Le candidat aura à choisir entre 3 dissertations portant sur le programme de l'année en cours.

DAEU B « Scientifique et Numérique »

ÉPREUVES IMPOSÉES

- **Français - 4h :**
Dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat ainsi que sa culture générale.
- **Mathématiques - 3h :**
Exercices et problèmes.

ÉPREUVES OPTIONNELLES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Biologie - 3h ■ Chimie - 3h ■ Physique - 3h | Parcours scientifique
Exercices, problèmes et/ou éventuellement questions de cours |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Technologie - 3h | Uniquement dans le cadre de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE). |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Programmation - 3h ■ Objets connectés - 3h | Parcours numérique |

DAEU : COÛT DE LA FORMATION

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'Université Savoie Mont Blanc fixe les tarifs de la formation. Le règlement s'effectue par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Savoie Mont Blanc. Vous avez la possibilité de régler le montant en 1 fois (octobre), 2 fois (octobre, novembre) ou 3 fois (octobre, novembre, décembre). Toute personne annulant son inscription avant le début de sa préparation reste redevable d'une somme de 50 euros pour frais d'annulation de dossier. Après les dates de début des cours en présentiels ou d'inscription aux cours par correspondance, aucune demande de remboursement ou de modification de la préparation ne sera acceptée.

	1 MATIÈRE	2 MATIÈRES	3 MATIÈRES	4 MATIÈRES
Tarifs avec prise en charge employeur ou organisme	745 €	990 €	1230 €	1470 €
Tarifs individuel	270 €	360 €	450 €	550 €
Tarifs individuel CNED	Droits ministériels d'inscription* (tarif en vigueur)¹			

	HORS PRÉPARATION (pour le candidat qui a déjà suivi l'année obligatoire de préparation)
Tarifs avec prise en charge employeur ou organisme	500 €
Tarifs individuel	Droits ministériels d'inscription* (tarif en vigueur)
Tarifs individuel CNED	Droits ministériels d'inscription* (tarif en vigueur)¹

	PUBLIC « ÉLIGIBLE RÉGION »² DAEU A après acceptation par la commission (1, 2, 3 ou 4 matières)
Tarifs avec prise en charge Région	Droits ministériels d'inscription* (tarif en vigueur)

¹ Les inscriptions à la préparation par le CNED sont effectuées directement par les auditeurs. L'Université Savoie Mont Blanc ne perçoit que les droits ministériels d'inscription. * À titre indicatif, tarif des droits ministériels 2017-2018 : 184 €

² Les candidats relevant du public « éligible Région » DAEU A doivent avoir été « prescrits » par l'un des organismes suivants : Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale ou CIDFF Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles.

VALIDATION D'ACQUIS & DEMANDES DE DÉROGATION

Conformément aux textes en vigueur, des validations d'acquis et des demandes de dérogation (à titre exceptionnel), peuvent être accordées sur dossier, notamment en ce qui concerne des validations d'acquis, des dispenses d'assiduité, d'une autorisation de préparer le diplôme auprès du CNED, d'un délai supplémentaire pour obtenir le diplôme.

DAEU : TEXTE OFFICIEL

Arrêté du 3 août 1994 relatif au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires. NOR : RESK9400991A.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu la loi n°71-577 du 16 juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8;

Vu la loi n°80-490 du 1^{er} juillet 1980 portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille;

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur;

Vu la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment ses articles 26, 27 et 28;

Vu le décret n°56-348 du 30 mars 1956 modifié portant modification du régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, et notamment son article 10;

Vu l'arrêté du 26 mai 1992 modifié relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 juin 1994.

Arrête :

Art-1^{er} : Un diplôme national intitulé Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) peut être délivré par des universités habilitées à cet effet, pour une durée de quatre ans au maximum, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret du 23 août 1985 susvisé.

Art-2. : Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes:

- avoir vingt ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale;

- avoir vingt-quatre ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante:

- le service national;
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant;
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi;
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification;
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen. S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Art-3. : Un candidat ne peut s'inscrire à la formation que dans un seul établissement chaque année.

Art. 4. : Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent.

A titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le président de l'université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

Art. 5. : Un entretien avec un enseignant de l'université, destiné à orienter le candidat, est organisé par l'université préalablement à l'inscription à la formation. Cet entretien est placé sous la responsabilité du jury prévu à l'article 7 ci-dessous. A l'issue de cet entretien, le candidat choisit les épreuves optionnelles prévues à l'article 8.

Art. 6. : Le diplôme est délivré après une année de formation correspondant à un horaire de 225 heures d'enseignement au minimum, dont 25 p. 100 au moins et 40 p. 100 au plus réservé à la préparation à chacune des épreuves obligatoires et 10 p. 100 au moins et 25 p. 100 au plus à la préparation à chacune des deux épreuves optionnelles.

Le diplôme, délivré après un examen organisé dans les conditions fixées par les articles 8, 9 et 11, permet d'évaluer, d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.

Art. 7. : Le DAEU est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury composé des enseignants participant à la formation.

Ce jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le président de l'université pour chacune des deux options indiquées à l'article 8 ci-après.

Le diplôme mentionne l'option choisie.

Art. 8. : Le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus pour chacune des quatre disciplines. Le contrôle des connaissances est subi individuellement, il comporte au moins une partie écrite. Une note chiffrée sur vingt est attribuée par épreuve, chacune affectée du coefficient 1.

Le DAEU comporte deux options, l'option A et l'option B.

Les disciplines du diplôme d'accès aux études universitaires sont les suivantes:

Option A, deux disciplines obligatoires:

- français (dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation françaises et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, ainsi que sa culture générale);
- langue vivante.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, histoire contemporaine, géographie et mathématiques.

Option B, deux disciplines obligatoires:

- français (dissertation d'ordre général, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier la maîtrise de la langue et les qualités de réflexion et de raisonnement du candidat, ainsi que sa culture générale);
- mathématiques.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie.

Art. 9. : Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables.

Pour être déclaré admis, le candidat doit:

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves;
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

Art. 10. : Lorsqu'un candidat, qui a choisi de présenter les épreuves de l'examen terminal lors de sessions annuelles successives, souhaite s'inscrire dans une autre université, les épreuves subies avec succès dans le premier établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

Art. 11. : Les épreuves sanctionnant l'année de formation peuvent comporter en tout ou partie un contrôle continu, pris en compte pour l'obtention du diplôme dans des conditions fixées par le président de l'université après avis des instances universitaires concernées.

Art. 12. : Dans le respect des dispositions des articles 2, 8 et 9 ci-dessus, les autres modalités de la formation, notamment le programme et, pour l'examen terminal, la durée et la nature des épreuves, le nombre et les dates des sessions, sont déterminées par le président de l'université après avis des instances compétentes.

Ces modalités doivent être arrêtées au début de chaque année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Art. 13. : Les personnes titulaires du certificat de capacité en droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite des études autres que juridiques mentionnées pour le DAEU (option A) à condition de subir avec succès l'épreuve de français et de langue vivante prévues pour cette option.

A cet effet, une session particulière peut être organisée avant la date prévue pour la rentrée universitaire en premier cycle suivant des modalités identiques à celles prévues pour les autres candidats.

Art. 14. : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} octobre 1994. A compter de cette même date, l'arrêté du 1^{er} octobre 1986 est abrogé. Toutefois, les épreuves de l'examen spécial d'accès aux études universitaires (ESEU) présentées avec succès sont validées de plein droit pour l'obtention éventuelle du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Art. 15. : Le directeur général des enseignements supérieurs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1994.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général des enseignements supérieurs,

J.-P. BARDET

PLANS DES CAMPUS UNIVERSITAIRES





CAMPUS DE JACOB-BELLECOMBETTE



FORMATION RECHERCHE

- Faculté de Droit (FD) 3
Accueil, administration
- IAE Savoie Mont Blanc 23
Institut d'Administration des Entreprises
Accueil, administration
- LLSH 2
Lettres, Langues et Sciences Humaines
Accueil, administration
- ISEFE 14
Institut Savoisien d'Études Françaises
pour Étrangers
- Amphis 1,2,3 1
- Amphi 11 000 11
- Amphi 19 000 19

SERVICES UNIVERSITAIRES

- Lieu de Vie Étudiante 20
- Service d'information et d'orientation
- Scolarité de site
- Cafétéria
- Bibliothèque (SCDBU) 15
- Médecine préventive (SUMPPS) 12
- Service social
- Service des sports (SUAPS) 16
- Formation tout au long de la vie 13
- VAE / VAPP / DAEU (SUFCEP)
- Centre audiovisuel (CAV)
- Laboratoires langues
- Salles informatiques
- Service logistique de site (SLS) 19

PARKINGS CROUS

- Cafétéria 20
- Restaurant universitaire 17
- Résidences universitaires 18
- Parkings P1 à P4
- Parkings livraisons P5 à P6
FD et LLSH

ARRÊTS BUS

- Université Jacob A
- Balzac B

Voie piétonne ●●●●●

Piste cyclable ●●●●●

www.univ-smb.fr





CAMPUS D'ANNECY



FORMATION RECHERCHE

- IUT d'Annecy A
- Accueil B Livraisons
- IAE Savoie Mont Blanc 2
- Institut d'Administration des Entreprises
- Accueil, administration
- VAE/VAPP (SUFCEP)
- Polytech Annecy-Chambéry 7
- Écoles d'ingénieurs
- Accueil, administration
- Maison de la Mécatronique 10
- LAPP 3
- Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules
- TÉTRAS 5
- Formations en alternance

SERVICES UNIVERSITAIRES

- Service d'information et d'orientation 1
- RDC bât. H
- Bibliothèque (SCDBU) 4
- Ferme du Bray
- Médecine préventive (SUMPPS) 9
- Formation continue (SUFCEP) 8
- Service logistique de site (SLS) 7
- Service des sports (SUAPS) 7
- Halle des sports 11

PARKINGS CROUS

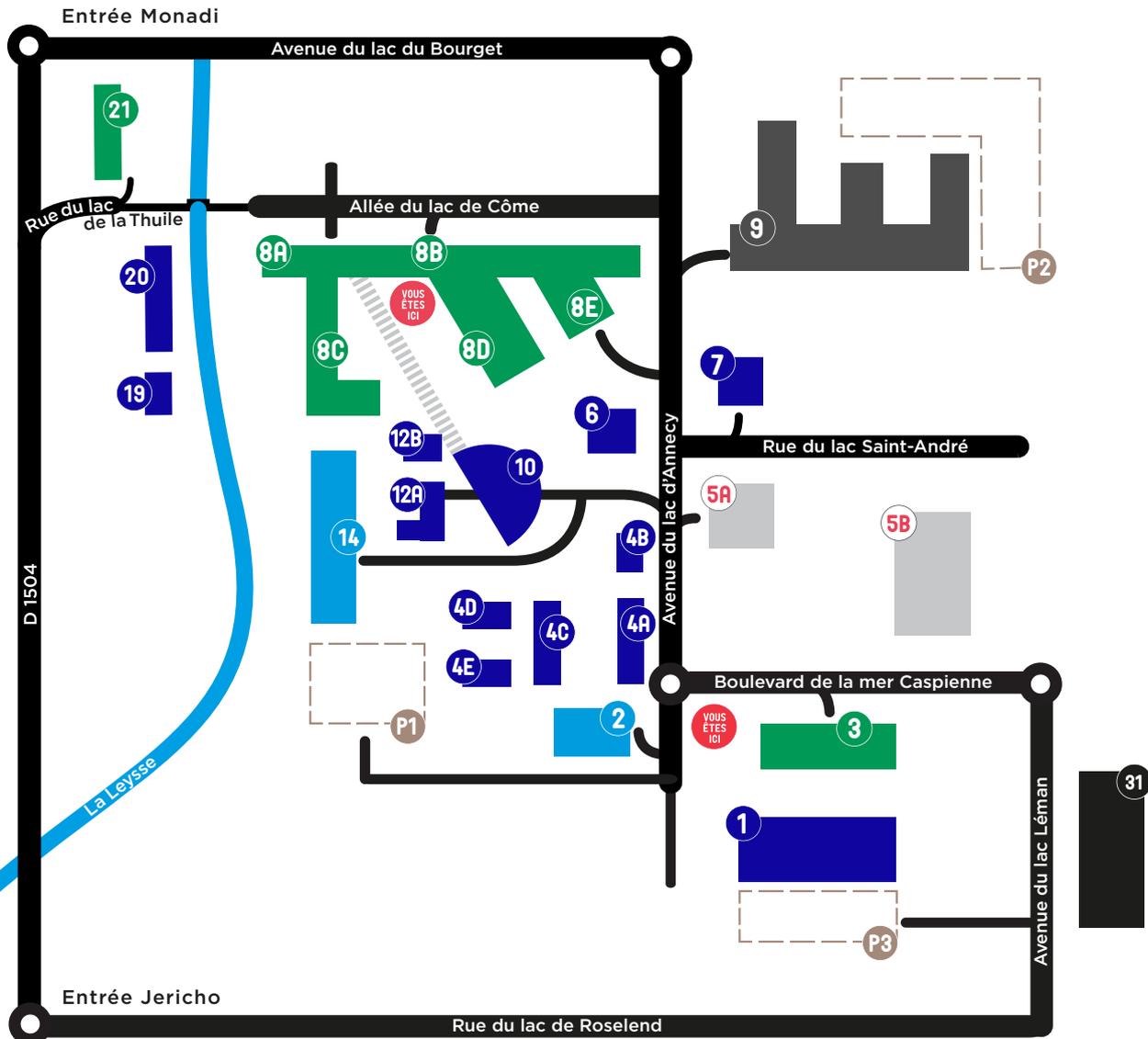
- Cafétéria IUT B
- Cafétéria Polytech Annecy-Chambéry 7
- Résidence Tom Morel et Cafétéria 6
- Restaurant universitaire 8
- Service Social 8
- Parkings P1 à P7
- Accès et stationnement interdit (chantier)

ARRÊTS BUS

- Charby A
- IUT B
- Restau U C
- Campus D

Voie piétonne ●●●●●

www.univ-smb.fr



● TABLES D'ORIENTATION

- ① ESPACE SPORTIF - ÉMILE ALLAIS
- ② ⑭ POLYTECH ANNECY-CHAMBÉRY
- ③ PÔLE MONTAGNE
- ④ AMPHIS / SALLES DE COURS
- ⑤A RESTAURANT UNIVERSITAIRE - L'HÉLICE
- ⑤B RÉSIDENCE ÉTUDIANTE - DJINN
- ⑥ ESPACE VIE ÉTUDIANTE / SCOLARITÉ
- ⑦ HALLE TECHNIQUE
- ⑧ UFR SCIENCES ET MONTAGNE
MÉDECINE PRÉVENTIVE
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
REPROGRAPHIE

⑨ IUT DE CHAMBÉRY

- ⑩ BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE /
SERVICE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
- ⑫ SALLES INFORMATIQUE ET TRAVAUX PRATIQUES
- ⑬ SALLES DE COURS / ANGLAIS LANSAD
- ⑭ DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - DSI
- ⑮ LABORATOIRES
- Ⓟ PARKING
- ⑳ HÉLIOS



**FORMATION
CONTINUE**

UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC



CONTACTS



■ ANNECY / DAEU A / Tél. 04 50 09 22 44 / malika.chadenat@univ-smb.fr

IUT Annecy - Bât. B - 9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240
74942 Annecy-le-Vieux Cedex
Cours proposés : français / anglais / géographie / histoire

■ ANNEMASSE / DAEU A / Tél. 04 50 87 52 47 / sandrine.barreau@univ-smb.fr

Grand Forma Annemasse, 1^{er} étage, 13 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
Cours proposés : français / anglais / histoire / géographie

■ BOURGET-DU-LAC / DAEU B numérique / Tél. 04 79 75 84 03 / contact-daeun@univ-smb.fr

IUT Chambéry - Savoie Technolac - 28 avenue du Lac d'Annecy
73376 Le Bourget-du-Lac Cedex
Cours proposés : français / mathématiques / programmation pour le web / systèmes connectés

■ CHAMBÉRY / DAEU A & B / Tél. 04 79 75 84 03 / marie-josette.mollaret-constantin@univ-smb.fr

Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette
Bât. 13 - 2^{ème} étage - BP 1104 - 73011 Chambéry Cedex
Cours proposés : français / anglais / histoire / géographie / biologie / chimie / mathématiques / philosophie



DAEU A
Littéraire



DAEU B
Scientifique



DAEU B
Numérique



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC



FONDATION
UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC



GRAND
FORMA
Se former dans
le Genevois français



www.univ-smb.fr